



COMMUNE DE FRANCAITROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire du 11 avril 2019, sous la présidence de M. BINTZ Bruno, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	12	Conseillers présents	10
Conseillers absents	2	Pouvoirs	0	<i>Date convocation : 04/04/2019</i>	

Présents : BINTZ Bruno, CAPLAIN Eugène, CORNELIUS Laurence, DIENER Guy, DORR Marguerite, FORMERY Jean-Jacques, MICHEL Claudine, MICHEL Vivianne, MULLER Nadine, SCHMITT Joël

Absents excusés : JAYER Gérard

Absents : QUODBACH Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- *Désignation d'un secrétaire de séance*
- *Approbation du procès-verbal de la réunion du 15.02.2019*
- *Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité*
- *Protection sociale Complémentaire – Convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle*
- *Demande de subventions annuelles par les associations*
- *Demande du Conseil de Fabrique pour une participation financière pour l'installation d'une climatisation à la Chapelle et à la Sacristie de l'Eglise*
- *Vote des taux d'imposition 2019*
- *Budget primitif 2019 de la commune*
- *Budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement »*
- *Avis du Conseil Municipal sur le plan d'épandage de la Société AGRI METHA 57 qui sera implantée sur le territoire de la commune de RACRANGE*
- *Divers...*

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par lui par délibération du 26.11.2015 en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme MULLER NADINE comme secrétaire de séance.

- **Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de séance du 15 février 2019.

N° DCM : 17/2019

Objet : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal,
DECIDE :**

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Laurent COLSON, Receveur municipal, nommé au 1^{er} juin 2018.

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 18/2019

Objet : Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion

Classification : 4.1 Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T.

Le Maire propose à l'assemblée :

ARTICLE 1 : de se joindre à compter du 1^{er} mai 2019, à la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Moselle a engagé en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26.01.1984.

ARTICLE 2 : de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la commune de FRANCAITROFF en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le Centre de Gestion de la Moselle pour le compte de la collectivité pour les garanties **INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL, INVALIDITE, DECES (garantie 2)**

ARTICLE 3 : de fixer le niveau de participation à **10 € brut par mois**. Le montant est fixé pour chaque emploi en équivalent temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter les modalités ainsi proposées dans les articles précités

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 19/2019**Objet : Demande de subventions annuelles par les associations****Classification : 7.5 subventions****Associations locales :**

Nom de l'association	Pour information subvention allouée en 2018	motif	Subvention demandée en 2019	Subvention allouée en 2019	VOTES
Training Club CanIn	500 €	Fonctionnement 2019	./.	150,00 €	Pour : 10 Contre : 0 Abst. : 0
Amicale des Mineurs	150 €	Fonctionnement 2019, banquet	150,00 €	150,00 €	Pour : 10 Contre : 0 Abst. : 0
Line Dance Innovation	335 €	Fonctionnement 2019	335,00 €	150,00 €	Pour : 10 Contre : 0 Abst. : 0
Assoc. Arboricole et Horticole de Francaïtroff	800 €	Fonctionnement 2019	1 000,00 €	500,00 €	Pour : 8 Contre : 0 Abst. : 2
Football club	2 000 €	Fonctionnement 2019	2 000,00 €	1 800,00 €	Pour : 9 Contre : 0 Abst. : 0
Gymnastique Volontaire Féminine	250 €	Fonctionnement 2019	250,00 €	150,00 €	Pour : 10 Contre : 0 Abst. : 0
Association « Les Coccinelles »	1 000 €	Diverses sorties	1 000,00 €	500,00 €	Pour : 9 Contre : 0 Abst. : 1

Associations extra-locales :

VIE LIBRE Addiction alcool Torcheville	50 €	Fonctionnement 2018	./.	50,00 €	Pour : 10 Contre : 0 Abst. : 0
----------------------------------------------	------	---------------------	-----	---------	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de verser les subventions indiquées dans la colonne « subvention allouée en 2019 » soit un total de 3 450,00 €

N° DCM : 20/2019**Objet : Demande du Conseil de Fabrique pour une participation financière pour l'installation d'une climatisation à la chapelle et à la Sacristie de l'Eglise.****Classification : 7.5 Subventions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 14.02.2019, le conseil de fabrique sollicite **une participation financière de 3 000 €** à la commune pour le remplacement de 2 convecteurs électriques à la chapelle et à la sacristie de l'Eglise par une climatisation.

Un devis de la Société ABB Energie est présenté pour un montant de 5 339,02 € H.T.

M. le Maire Informe également que ce devis est déjà accepté par le conseil de fabrique et que les travaux sont déjà réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de verser une somme de 900,00 € au conseil de fabrique au titre d'une participation pour le remplacement des convecteurs.

Votants :	9
Pour :	6
Contre :	2
Abstention :	1

N° DCM : 21/2019

Objet : Vote des taux d'Imposition 2019.

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Comme chaque année, le Conseil municipal est amené à voter les taux d'imposition applicables en 2018 à chacune des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE le maintien, sans augmentation, des taux d'imposition pour l'année 2019 à savoir :

Taxe d'habitation :	20,54
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,56
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,07

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 22/2019

Objet : Budget primitif 2019 de la commune.

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2019, voté par chapitre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	830 975,42 €	830 975,42 €
Section d'INVESTISSEMENT	328 759,70 €	328 759,70 €

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 23/2019

Objet : Budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement »

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif annexe Lotissement 2019, voté par chapitre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	2 509 894,08 €	2 509 894,08 €
Section d'INVESTISSEMENT	2 509 894,08 €	2 509 894,08 €

Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 24/2019

Objet : Avis du Conseil Municipal sur le plan d'épandage de la Sté AGRI METHA 57 qui sera implantée sur le territoire de la commune de Racrange

Classification : 8.8 Environnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de donner un AVIS DEFAVORABLE sur le dossier d'enregistrement présenté par la Société AGRI METHA 57 pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de RACRANGE

Votants :	10
Pour (défavorable):	9
Contre :	0
Abstention :	1

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 22h15

Le Maire :
Bruno BINTZ



Affiché en mairie le : 15 avril 2019